PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article R4222-12 du Code du travail

Date de mise à jour : 14 Avril 2023

Notre analyse

Dans les locaux à pollution spécifique, les émissions de gaz, vapeurs, aérosols de particules solides ou liquides, de substances insalubres, gênantes ou dangereuses pour la santé des travailleurs doivent être supprimées lorsque les techniques de production le permettent, notamment via la mise en œuvre de procédés d'humidification de l'air en cas de risque de suspension de particules.

A défaut de pouvoir supprimer la production d'émissions de gaz, vapeurs, aérosols de particules solides ou liquides, de substances insalubres, gênantes ou dangereuses pour la santé des travailleurs, ces émissions doivent être captées au fur et à mesure de leur production au plus près de leur source d'émission.

S'il n'est techniquement pas possible de capter à leur source la totalité des polluants, les polluants résiduels sont évacués par la ventilation générale du local.

Article R4222-12 du Code du travail

Les émissions sous forme de gaz, vapeurs, aérosols de particules solides ou liquides, de substances insalubres, gênantes ou dangereuses pour la santé des travailleurs sont supprimées, y compris, par la mise en œuvre de procédés d'humidification en cas de risque de suspension de particules, lorsque les techniques de production le permettent.
A défaut, elles sont captées au fur et à mesure de leur production, au plus près de leur source d'émission et aussi efficacement que possible, notamment en tenant compte de la nature, des caractéristiques et du débit des polluants ainsi que des mouvements de l'air.
S'il n'est techniquement pas possible de capter à leur source la totalité des polluants, les polluants résiduels sont évacués par la ventilation générale du local.

Des outils utiles à la mise en oeuvre

Conception des lieux et des situations de travail - Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Conception des lieux de travail – obligations des maîtres d'ouvrage. Règlementation

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Aération et assainissement

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Le dossier d'installation de ventilation

Cliquez ici pour accéder à cet outil